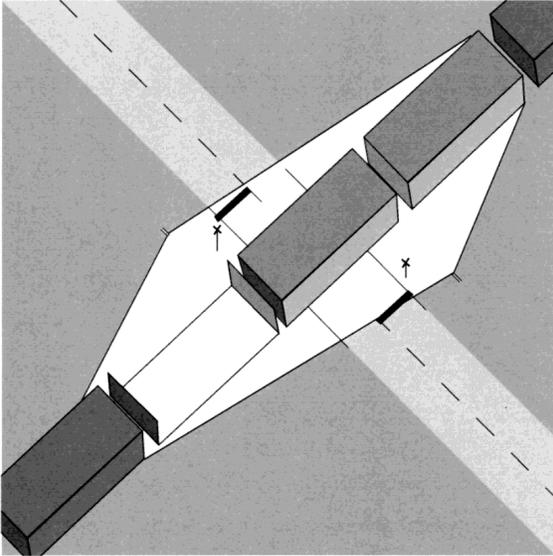
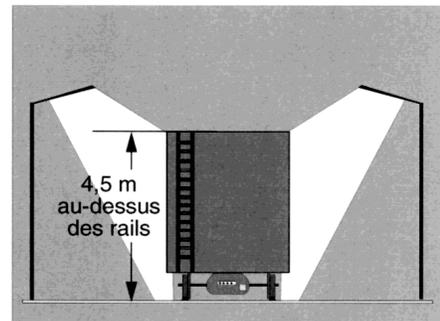


**Figure 10-1 : Éclairage des trains :
Passages à niveau sans système d'avertissement**



Vue en plan



Hauteur de couverture du luminaire

Source	Information	Référence
	L'éclairage des trains est obligatoire si tous les critères suivants sont remplis : -passage à niveau libre -vitesse maximum sur la route ≥ 50 km/h -matériel roulant régulièrement arrêté ou roulant à # 15 mi/h sur les voies	sect. 10.1
Rail	Luminaires nécessaires?	
Observer	Les luminaires sont-ils présent sur les deux approches?	Fig. 10-1

Commentaires à la suite de la visite des lieux :

-état général des luminaires -visibilité la nuit -éclairages commerciaux à proximité? -orientation appropriée des faisceaux lumineux?